

### Consentement pour être vacciné

Les parents ou tuteurs et leurs enfants sont encouragés à examiner les informations sur les vaccins proposés et les formulaires de consentement, à en discuter et à prendre ensemble la décision de se faire vacciner.

Si des cliniques de vaccination COVID-19 sont organisées dans les écoles pendant les heures de classe, les formulaires de consentement et les informations sur la vaccination seront fournis aux élèves à l'avance afin qu'ils les apportent à la maison pour en discuter.

### Consentement d'un mineur mûr

Les enfants de moins de 19 ans qui sont en mesure de comprendre les avantages et les réactions possibles du vaccin, ainsi que le risque de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir ou refuser les vaccinations de leur propre chef. Cela signifie que votre enfant peut décider lui-même de recevoir ou non un vaccin.

Ce processus est en place depuis l'adoption de l'Infants Act de 1996 en Colombie-Britannique. Vous trouverez de plus amples informations sur le consentement des mineurs mûrs au [www.healthlinkbc.ca/healthlinkbc-files/infants-act-mature-minor-consent-and-immunization](http://www.healthlinkbc.ca/healthlinkbc-files/infants-act-mature-minor-consent-and-immunization).

### Consentement éclairé

Avant d'accepter le consentement d'un enfant, le prestataire de soins de santé doit lui donner des informations sur le vaccin. Le prestataire de soins de santé passera en revue les informations suivantes avec l'enfant (trouvées au [www.healthlinkbc.ca/healthlinkbc-files/covid-19-vaccines](http://www.healthlinkbc.ca/healthlinkbc-files/covid-19-vaccines)) :

- Le vaccin qu'il doit recevoir
- Les avantages d'être vacciné
- Le risque si on n'est pas vacciné
- Les effets secondaires habituels et attendus
- Les effets secondaires rares et sérieux
- Les raisons médicales de ne pas être vacciné

Le prestataire de soins de santé donnera à l'enfant le temps de lire les informations et lui permettra de poser des questions. On posera ensuite des questions à l'enfant pour s'assurer qu'il comprend les informations et qu'il est prêt à prendre une décision. Tout enfant qui donne son propre consentement doit le faire avant que son dossier de vaccination puisse être communiqué à ses parents ou à son tuteur.

Si le prestataire de soins de santé n'est pas sûr que l'enfant comprenne, ou si l'enfant n'est pas prêt à prendre une décision, l'enfant ne sera pas vacciné sans le consentement des parents ou du tuteur.

## Comment fonctionne le consentement informé

Les prestataires de soins de santé qui pratiquent des vaccinations sont formés pour discuter du consentement avec les personnes et évaluer la capacité de la personne à donner son consentement.



Le processus de consentement éclairé est :

- Spécifique à la vaccination
- Centré sur le client
- Volontaire
- Obtenu sans fausse déclaration

### Étapes à suivre pour obtenir un consentement éclairé :

- 1 Évaluer la capacité de la personne qui donne son consentement
- 2 Fournir des renseignements normalisés
- 3 Prévoir du temps pour les questions et les réponses
- 4 Donner le droit de refuser ou de révoquer le consentement

Nous encourageons vivement les parents et les tuteurs à discuter des vaccins contre la COVID-19 avec leurs enfants et à prendre ensemble la décision de consentir à ces vaccins.

